

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la Forge  
« Transfert courrier »  
31650 Saint Orens  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)  
Tél : 06-14-29-21-74

Le 14 mars 2012

**PS :** « *Actuellement le courrier est transféré poste restante suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 » domicile actuellement occupé par un tiers (Monsieur TEULE Laurent et autres sans droit ni titre régulier).*

Monsieur Gérard CADDEO  
Juge d'Instruction  
10 BD du Palais  
Tribunal de Grande Instance de PARIS  
75000 PARIS.

**N° Instruction : 20/11/109.**  
**N° Parquet : P 11.040.2305/7**

**Lettre recommandée N° 1A 070 885 0853 4.**

**N° tél : greffe : 01-44-32-68-22**

Monsieur le Juge,

En tant que partie civile, après appel téléphonique de ce jour, j'ai appris que vous avez été nommé dans ce dossier lourd et simple à la fois au vu de tous les éléments que je peux vous apporter ou que vous avez déjà en votre possession.

Ce dossier se décompose en trois tomes :

**Le premier** est la détention arbitraire du 14 février 2006 au 14 septembre 2007.

- Comme repris dans mon courrier du 7 février 2012 adressé à Madame ZIMMERMANN, j'expliquais avec détail le déroulement de la détention arbitraire que j'ai subie, *en complément de la plainte principale du 22 décembre 2010.*

**Le deuxième**, est la procédure de saisie immobilière faite sur la fraude.

**Le troisième**, l'occupation de notre propriété sans droit ni titre depuis le 27 mars 2008.

- Concernant ces deux tomes, par courrier du 20 décembre 2011 adressé à Madame ZIMMERMANN, je communiquais un procès verbal de la SCP d'huissiers FERRAN à Toulouse 18 rue tripière et mes explications *en complément de la plainte principale du 22 décembre 2010*.

**A ce jour, de meilleures informations « pertinentes » concernant les tomes deux et trois :**

- Je vous communique ce jour mes écrits du 30 décembre 2011 adressé à la gendarmerie de Saint Orens et corroboré par le constat d'huissier.
- Je vous communique ce jour et en rappel le procès verbal d'huissier du 11 août 2011.

Qu'au vu que l'action publique est mise en mouvement, **le trouble à l'ordre public doit cesser dans les meilleurs délais**, nous sommes depuis le 27 mars 2008 dans la rue, sans meubles et objets alors que nous sommes toujours propriétaires de notre propriété, de notre domicile situé au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

Au vu de mes explications et preuves à l'appui :

- **De faire expulser tous les occupants** de notre propriété par la force publique et de prendre les mesures nécessaires à conserver notre propriété dans l'état ou elle se trouve.
- **De permettre la réintégration de Monsieur et Madame LABORIE** ainsi que de tous les meubles et objets volés en date du 27 mars 2008 et meublant leur domicile.
- *De mettre Monsieur TEULE Laurent en examen et en détention provisoire pour préserver toutes les preuves et indices de ses malversations faites entre ses différentes sociétés pour fuir la justice et peut être le fisc.*
- *De mettre Monsieur TEULE Laurent en détention provisoire pour empêcher toutes pressions sur ces complices.*
- *De mettre Monsieur TEULE Laurent en détention provisoire pour préserver notre sécurité et notre propriété, meubles et objets.*

Encore à ce jour Monsieur TEULE Laurent, ferme et ouvre d'autres sociétés pour fuir à la justice comme expliqué dans mes écrits sans se préoccuper de ses agissements irréguliers.

Monsieur TEULE Laurent se permet d'usurper notre adresse alors que nous sommes toujours propriétaires et sous le couvert d'actes malveillants.

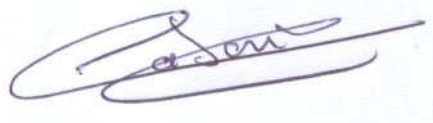
- *En tapant sur internet à son nom, vous pourrez constater de nombreuses sociétés qui sont domiciliées à notre propriété au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens et nous portant préjudices.*

Je vous demande d'intervenir dans les meilleurs délais et poursuivre les auteurs et complices pour les faits délictueux ou criminels dénoncés avec preuves à l'appui.

Je reste à la disposition de vous-même Monsieur le Juge et de toutes autorités judiciaires pour vous apporter toutes preuves utiles et complémentaires.

Je vous prie de croire Monsieur Gérard CADDEO à mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André.



**Pièces :**

- Constat d'huissiers du 11 août 2011.
- Courrier du 30 décembre 2011 adressé à la gendarmerie de Saint Orens.